



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CENTRALE D'ENROBAGE MOBILE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LES-BUZY

Par arrêté préfectoral n° 2024-683 du 26 mars 2024, il est procédé à une consultation du public **du lundi 22 avril 2024 au mardi 21 mai 2024 inclus, soit quatre semaines consécutives**, sur la demande d'enregistrement présentée par la société TRABET, dont le siège social est situé 35, rue des Aviateurs à HAGUENAU (67500), portant sur la mise en place d'une centrale d'enrobage mobile à chaud au lieu-dit « Fond de Chanois » (parcelle cadastrale ZD 5) sur le territoire de la commune de Saint-Jean-lès-Buzy (55400).

Les communes concernées par la consultation du public sont : OLLEY (54800), PARFONDRUPT (55400) et SAINT-JEAN-LES-BUZY (55400).

Ce projet relève des rubriques 2521 (centrale d'enrobage) et 2517 (station de transit de produits minéraux autres) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les pièces du dossier relatif à la demande ci-dessus mentionnée, seront consultables à la mairie de Saint-Jean-lès-Buzy, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
- mardi de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00,
- jeudi et vendredi de 09h00 à 12H00.

Les documents seront également consultables, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet des services de l'État en Meuse à l'adresse suivante :

<https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/PARTICIPATION-DU-PUBLIC/Consultations-en-cours-ou-a-venir>

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler des observations sur un registre, ouvert à cet effet, à la mairie de Saint-Jean-lès-Buzy, les adresser par courrier à la mairie de Saint-Jean-lès-Buzy ou à la Préfecture de la Meuse (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau des Procédures Environnementales - 40 rue du Bourg - CS 30512 - 55012 BAR-LE-DUC Cédex), ou par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr

Les observations transmises par courrier ou par voie électronique formulées après **le mardi 21 mai 2024**, ne seront pas prises en considération.

Le Préfet de la Meuse est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'enregistrement présentée par la société TRABET.